AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

218C0361
FR0004170017-FS0127

7 février 2018

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

LNA SANTE

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 7 février 2018, la société anonyme Amundi (90 boulevard Pasteur, 75015 Paris), agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion[1], a déclaré avoir franchi en hausse, le 7 février 2018, le seuil de 5% du capital de la société LNA SANTE[2] et détenir, pour le compte desdits fonds, 485 683 actions LNA SANTE représentant autant de droits de vote, soit 5,004% du capital et 3,95% des droits de vote de cette société[3], répartis comme suit :

	Actions	**% capital**	**Droits de vote**	**% droits de vote**
Amundi Asset Management	259 637	2,68	259 637	2,11
BFT Investment Management	190 000	1,96	190 000	1,54
CPR Asset Management	36 046	0,37	36 046	0,29
Total Amundi	**485 683**	**5,004**	**485 683**	**3,95**

Ce franchissement de seuil résulte d'une acquisition d'actions LNA SANTE sur le marché.

[1] Les sociétés de gestion Etoile Gestion, CPR Asset Management, Amundi Asset Management et BFT Investment Management, agissant pour le compte de fonds dont elles assurent la gestion, sont contrôlées par la société Amundi. Amundi est une société anonyme détenue à 70% par le groupe Crédit Agricole. Les sociétés de gestion contrôlées par Amundi agissent en toute indépendance vis-à-vis de Crédit Agricole SA, dans les conditions posées aux articles L. 233-9 du code de commerce et 223-12 du règlement général de l'AMF.

[2] Anciennement dénommée SA LE NOBLE AGE.

[3] Sur la base d'un capital composé de 9 705 937 actions représentant 12 301 077 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.